



FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

ACTION NATIONALE TOUS SERVICES

2 FÉVRIER 2017 :

L'ARRÊT DE TRAVAIL !

Le climat social au sein de la SNCF devient intenable. Coupée des réalités, engluée dans sa logique comptable, la Direction du GPF poursuit sa fuite en avant et s'enfoncé dans le déni.

La Fédération CGT appelle les cheminots de tous grades et toutes fonctions à cesser le travail le 2 février 2017.

SALAIRES ET PENSIONS

Les deux années consécutives de gel des salaires et la 3ème déjà annoncée, ont pour conséquence de placer le début de la grille salariale de la SNCF sous le SMIC à compter du 01 janvier 2017. Un jeune embauché avec un bac, position B-1-5, indemnité de résidence 2 ou 3, va recevoir un complément de sa rémunération pour atteindre le SMIC, s'il n'a pas d'EVS (-18,44 euros pour B-1-4 et -15,52 euros pour B-1-5 en zone 3). Plusieurs conflits locaux ont porté sur ce sujet début 2017.

Pour la CGT, il faut d'urgence des négociations salariales sincères qui débouchent sur une augmentation générale significative.

EFFECTIFS

Dans le budget 2017, la Direction SNCF annonce 1200 à 1800 suppressions d'emplois alors que nous sommes déjà en sous-effectifs. Ces coupes ont des conséquences sur la qualité du service rendu:

- Fermetures de guichets ou plages horaires d'ouverture réduites ;
- Suppression des contrôleurs qui assurent la sécurité et la sûreté à bord des trains ;
- Pénurie de conducteurs qui génère suppressions de trains remplacés par des cars ;
- Fermetures d'ateliers du matériel impactant la maintenance des trains ;
- Recours massif à la sous-traitance pour les travaux sur les voies avec des conséquences déplorables sur la qualité du travail réalisé.

Elles ont aussi des conséquences pour les conditions de vie et de travail des cheminots :

- Dégradation des roulements, hausse des charges
- Blocage des promotions et mutations
- Pression sur les temps partiels



Cette spirale infernale doit cesser !

- **Exigeons des effectifs au statut du cadre permanent en adéquation avec les charges de travail !**

De nombreuses actions locales impulsées par la CGT ont été organisées dans le second semestre 2016 sur les sites ferroviaires. Elles ont permis d'interpeller les Directions d'établissement afin d'exiger des embauches. Nous devons amplifier ces démarches.

CASSE DU SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE, SOUS TRAITANCE, SÉCURITÉ DES CIRCULATIONS

Les chantiers sous-traités aux entreprises privées font de plus en plus l'objet de remontées négatives.

Sur la ligne Niort – Saintes après que les travaux aient été effectués par une entreprise privée, la vitesse de la ligne a régressé. Sur Chartres, une entreprise privée intervenait sur les caténaires. Un mois plus tard, celles-ci tombaient entraînant retards et suppressions de trains considérables.

Les réorganisations incessantes dans les établissements, quelle que soit la fonction, doivent également cesser. Les cheminots de tous grades doivent retrouver une stabilité et une continuité dans les collectifs de travail.

- **Exigeons la ré-internalisation des tâches afin que celles-ci soient effectuées par des cheminots à statut, formés et dont le savoir-faire n'est plus à démontrer.**
- **Exigeons l'arrêt des réorganisations.**

FORFAIT-JOURS / ATTAQUE SUR LES 35 HEURES

La Direction a fait le choix de passer en force en décidant d'un texte unilatéral sur le Forfait-jours, malgré les propositions constructives de la CGT.

- **Exigeons des réponses concernant les garanties sur le respect des limites légales et imposons une juste rémunération des heures travaillées ;**
- **Demandons que des mesures soient prises concernant les alertes formulées dans l'expertise du CCGPF et liées au sur-travail et aux risques psychosociaux.**

Par conséquent et parce que la Direction n'a apporté aucune réponse aux revendications pourtant légitimes au cours de la DCI pas plus qu'elle ne souhaite en apporter dans le cadre de l'audience du préavis qui se tiendra le 30 janvier (soit deux jours avant la grève !), telle qu'elle l'a signifié par téléphone à notre Fédération,

La Fédération CGT appelle les cheminots à cesser le travail et à se rapprocher des militants CGT locaux afin de participer à toutes les initiatives de rassemblements et d'interpellation des Directions qui se tiendront dans les Établissements, dans les régions, le 2 février 2017.

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 2 FÉVRIER 2017 !

